

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du vendredi, **12 janvier 2018**, à 19h30 à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, Messieurs Gaëtan Lalande, Michel Longtin, Noël Picard, Raymond Bisson

Ont motivé leur absence : Monsieur Gilles Payer

Le directeur général adjoint, Monsieur Daniel René, est présent et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre et de l'assemblée régulière du 8 décembre 2017

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de décembre 2017
- 2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations au 31 décembre 2017
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 décembre 2017
- 2.4 Transfert budgétaire : fin d'année 2017
- 2.5 Dépôt liste des achats 25K et plus du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2017
- 2.6 Modification règlement 2017-03 – modification au montant autorisé
- 2.7 Emprunt temporaire achat d'un camion 10 roues pour les travaux publics
- 2.8 Autorisation d'écritures comptables pour l'amortissement de salaires et avantages sociaux accumulés avant le 1^{er} janvier 2000

3. Mine Lac à la Loutre

4. Période de questions

5. Département de l'Administration

- 5.1 Correspondance annexe III
- 5.2 Adoption du règlement de tarification des services 2018
- 5.3 Quote-part de la Sûreté du Québec
- 5.4 Renouvellement de l'assurance municipale
- 5.5 Cotisations annuelles des adhésions aux organismes, 2018
- 5.6 Appel d'offres pour système de chauffage et climatisation mairie et centre communautaire
- 5.7 Appui à la pourvoirie du Club des Douze -Demande de subvention pour réfection du chemin Club des Douze
- 5.8 Autorisation de paiement du premier versement CIMA+ Programme PIRRL-volet I-2018

6. Département des Ressources humaines

- 6.1 Ouverture d'un poste non syndiqué
- 6.2 Renouvellement des contrats pour les cadres
- 6.3 Avis de motion et projet du code d'éthique et de déontologie des élus
- 6.4 Mandats pour la négociation de la prochaine convention collective :
 - 6.4.1 Mandat au représentant de l'UMQ pour négociation de la convention collective
 - 6.4.2 Nomination des représentants municipaux pour négocier la convention collective

6.5 Embauche de 2 pompiers pour assurer l'atteinte des objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Papineau et la sécurité nautique à l'été 2018

7. Département de l'Hygiène du milieu

7.1 Compte rendu du département

8. Département des Travaux publics

8.1 Compte rendu du département

9. Département de la Sécurité publique

9.1 Compte rendu du département

9.2 Demande d'aide financière de la MRC de Papineau dans le cadre du programme concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (sumi)

10. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

10.1 Compte rendu du département

10.2 Non-objection à la vente de terrain au MERN- 108, ch. Iroquois

10.3

11. Département des Loisirs, culture et tourisme

11.1 Compte rendu du département

11.2 Dons aux associations dans le cadre de l'activité des Fêtes du chevreuil

11.3 Pêche en herbe hiver 2019

12. Département de la promotion et développement économique

12.1

13. Département du Service à la collectivité

13.1

14. Varia

14.1 Déclaration commune forum des communautés forestières

14.2 Milieux humides- financement des nouvelles responsabilités

15. Période de questions

16. Fin de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2018-01-18664 Ouverture de la séance

Il est **résolu** à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Duhamel à 19h35.

ADOPTÉE.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-01-18665 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil approuve l'ordre du jour en laissant les variés ouverts.

ADOPTÉE.

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre et de l'assemblée régulière du 8 décembre 2017

2018-01-18666

Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre et de l'assemblée régulière du 8 décembre 2017

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

La lecture des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre 2017 et de l'assemblée régulière du 8 décembre 2017 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2018-01-18667

Adoption des comptes fournisseurs de décembre 2017

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 décembre 2017 pour un montant total de 127 801.31\$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 20778 à 20846.

Les paiements directs 500114 à 500120.

Prélèvements 4542 à 4568.

QUE,

Les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 265.05 \$, soient également approuvés ;

QUE,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

ADOPTÉE.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de décembre 2017

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de décembre 2017, pour une dépense totale de 48 250.08\$ a été déposé à tous les membres du conseil. Noter que cette dépense inclut un montant brut de 6 530.07\$ autorisé en vertu des ententes et de la convention collective en vigueur pour les journées de maladie non utilisées des employés.

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Daniel René, directeur général adjoint

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 décembre 2017

2018-01-18668

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 décembre 2017

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le rapport des revenus et dépenses, au 31 décembre 2017, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE.

2.4 Transfert budgétaire : fin d'année 2017

2018-01-18669

Transfert budgétaire : fin d'année 2017

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale à l'effet de procéder à des transferts budgétaires au budget 2017 dans le but de respecter les normes comptables pour permettre une meilleure gestion ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les transferts budgétaires présentés de fins d'année 2017, par l'écriture numéro 163, étant recommandés par la direction générale, soient approuvés.

ADOPTÉE.

2.5 Dépôt de la liste des achats 25K et plus du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2017

La liste des contrats de plus de 25K est déposée au Conseil. Elle sera publiée sur le site internet de la Municipalité à la section « Contrats et appels d'offres ».

2.6 Modification règlement 2017-03/modification au montant autorisé

2018-01-18670

Modification au règlement 2017-03 afin de modifier le montant autorisé

ATTENDU QUE le règlement numéro 2017-03 ordonnant les travaux de 180 000\$ et décrétant un emprunt de 180 000\$ à cette fin a été adopté par le Conseil lors de la séance du 12 février 2017;

ATENDU QU' un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

L'article 2 du règlement 2017-03 soit remplacé par le suivant :
Article 2 : Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise à dépenser la somme de 190 604\$ pour les fins du présent règlement.

QUE,

L'article 3 du règlement 2017-03 soit remplacé par le suivant :
Article 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 86 100\$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 104 504\$ provenant de la subvention du programme TECQ à la dépense totale de 190 604\$.

ADOPTÉE.

2.7 Emprunt temporaire achat d'un camion 10 roues pour les travaux publics

2018-01-18671

Emprunt temporaire achat d'un camion 10 roues pour les travaux publics

CONSIDÉRANT QU' une dépense de 310 000\$ a été autorisée par le règlement d'emprunt numéro 2017-09 et que celui-ci vise l'acquisition d'un camion 10 roues prévu au plan de remplacement de la Municipalité (travaux publics);

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adjudication d'un contrat à la compagnie Équipement Lourds Papineau inc. pour l'acquisition d'un camion 10 roues, (résolution 2017-08-18505), il est nécessaire de procéder à un emprunt temporaire ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du conseil autorisent le maire et la directrice générale ou délégué à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, les documents requis pour un emprunt temporaire au montant de 307 011.00\$ auprès de notre institution financière, la Caisse Desjardins de la Petite-Nation.

ADOPTÉE.

2.8 Autorisation d'écritures comptables pour l'amortissement de salaires et avantages sociaux accumulés avant le 1^{er} janvier 2000

2018-01-18672

Autorisation d'écritures comptables pour l'amortissement de salaires et avantages sociaux accumulés avant le 1^{er} janvier 2000

CONSIDÉRANT QUE le solde restant à amortir pour les salaires et avantages sociaux accumulés avant le 1^{er} janvier 2000 pour Madame Claire Diné et Monsieur Pierre Beaudry est de 1356.60\$ au 31 décembre 2017;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil acceptent d'affecter le montant de 1356.60\$ au rapport financier de 2017, au poste du grand livre 03-71000-000.

ADOPTÉE.

3. MINE LAC À LA LOUTRE

4. QUESTIONS

5. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

5.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance du mois de décembre 2017 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de janvier 2018* ».

5.2 Adoption du règlement de tarification des services 2018

2018-01-18673

Adoption du règlement de tarification des services 2018

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification ou de compensation pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification ou la compensation de biens, services et activités dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 8 décembre 2017;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le règlement suivant, intitulé Règlement 2018-01 Tarification pour le financement de certains biens et services de la Municipalité de Duhamel, soit adopté.

ARTICLE 1 TAXES ET COMPENSATIONS

- 1.1 Pour pourvoir aux dépenses annuelles pour la fourniture des services énumérés ci-dessous, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement sur tous les immeubles, unités d'évaluation imposables, les taxes et compensations indiquées dans chaque catégorie.
- 1.2 Ces taxes et compensations sont exigibles du propriétaire ou de l'occupant à ce titre, de l'unité d'évaluation visée et sont payables conformément aux règles relatives à la perception des taxes foncières municipales.

ARTICLE 2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 2.1 Unité d'évaluation résidentielle, chalet, gîte touristique Bed & Breakfast résidence de touristes, camping saisonnier (matières non recyclables 83,05\$, matières recyclables 18,40\$ et éco-centre 18,70\$)
- 2.2 Terrain de camping journalier, espace offert en location à la journée ou hebdomadaire : (matières non recyclables 61,15\$, matières recyclables 13,75\$ et éco-centre 14,00\$)
- 2.3 Commerce, auberge, motel, hôtel, industrie et cas non prévus : (matières non recyclables 264.95\$, matières recyclables 72,20\$ et écocentre 18.70\$)

ARTICLE 3 DÉNEIGEMENT

- 3.1 Unité d'évaluation située ou accessible par un chemin déneigé par la municipalité : 251,70 \$
- 3.2 Unité d'évaluation située ou accessible par un chemin non déneigé par la municipalité : 125,85 \$
- 3.3 Unité d'évaluation située le long du chemin privé de l'Érable : 259,30\$ en plus de la tarification prévue au point 3.2

ARTICLE 4 ALIMENTATION EN EAU

- 4.1 Bâtiment résidentiel, chaque logement : 186,45 \$
- 4.2 Commerce, industrie ou établissement non prévu, chaque bâtiment : 372,95\$

ARTICLE 5 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- 5.1 Unité d'évaluation, sauf les catégories ci-dessous : 12,20 \$
- 5.2 Chaque espace offert en location dans terrain de camping, auberge, motel ou hôtel : 6,10 \$
- 5.3 Commerce, industrie ou autre établissement : 101,90 \$

ARTICLE 6 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 6.1 Unité d'évaluation : 32,20 \$

ARTICLE 7 EXEMPTION

7.1 Les articles 2, 3, 4, 5 et 6, ne s'appliquent pas à une unité d'évaluation vacante, non utilisé et non constructible et qui ne bénéficie pas de droits acquis permettant de déroger aux dispositions prévues au règlement en vigueur à ce propos.

ARTICLE 8 REMPLACEMENT

Le présent règlement prévaut sur les dispositions réglementaires ayant les mêmes objets et les remplace.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

9.1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE.

5.3 Quote-part de la Sûreté du Québec

2018-01-18674 Quote-part de la Sûreté du Québec
--

CONSIDÉRANT le dépôt de la quote-part de la Sûreté du Québec au montant de 216 415\$ pour l'année 2018.

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil approuve le paiement de cette dépense au moyen de 2 versements dont un pour le 30 juin 2018 et l'autre au 31 octobre 2018.

ADOPTÉE.

5.4 Renouvellement de l'assurance municipale

2018-01-18675 Renouvellement de l'assurance municipale

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise le renouvellement des assurances municipales (véhicules et bâtiments) pour l'année 2018 au montant de 41 233\$, auprès de la firme Groupe Ultima Inc.

ADOPTÉE.

5.5 Cotisations annuelles des adhésions aux organismes, 2018

2018-01-18676 Cotisations annuelles des adhésions aux organismes, 2018

CONSIDÉRANT les renouvellements des cotisations annuelles des organismes ci-dessous à savoir :

RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (RIM)
UMQ
COMBEQ
ADMQ
FQM
ASSOCIATION DES CHEFS
TOURISME OUTAOUAIS
QUÉBEC MUNICIPAL
SOCIÉTÉ DES ATTRACTIONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont analysé chacune des demandes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil autorise le paiement des cotisations précitées pour l'exercice 2018.

ADOPTÉE.

5.6 Appel d'offres pour système de chauffage et climatisation mairie

<p>2018-01-18677 Appel d'offres pour travaux à la mairie-centre communautaire, remplacement des systèmes climatisation-chauffage</p>
--

CONSIDÉRANT le remplacement des systèmes de chauffage et de climatisation de la mairie et du centre communautaire prévu dans le plan triennal 2018-2020;

ATTENDU QU' un appel d'offres publiques est nécessaire pour obtenir des soumissions pour la mise à niveau des systèmes mentionnés en rubrique;

ATTENDU QUE des documents techniques signés par un ingénieur doivent être réalisés pour la mécanique de bâtiment, de même que la surveillance de chantier et l'aide au suivi de l'appel d'offres;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le lancement de l'appel d'offres publiques pour la mise à niveau des systèmes de chauffage et de climatisation de la mairie et du centre communautaire;

QUE,

Monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire et DGA soit autorisé à signer une entente pour la préparation des documents d'appel d'offres, le suivi de ce dernier et la surveillance partielle des travaux avec Cosmel, consultants mécanique et électricité, au montant de 17 220.00\$ plus les taxes applicables, selon les termes de ladite entente.

ADOPTÉE.

5.7 Appui à la pourvoirie du Club des Douze

2018-01-18678

Appui à la pourvoirie du Club des Douze- Demande de subvention pour réfection du chemin Club des Douze

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Club des Douze nécessite des travaux de réfection, incluant l'ajout ou le remplacement de ponceaux, de l'ordre de 57 778\$;

CONSIDÉRANT QUE la Pourvoirie du Club des Douze a déposé une demande de financement dans le cadre du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE ladite demande vise à financer 75% des coûts du projet (soit environ 43 000\$) et que la Municipalité contribuera pour environ 7 300\$ (soit 12,5%), de même pour la Pourvoirie ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil appuient la démarche de demande de financement de la Pourvoirie du Club des Douze dans le cadre du programme d'aménagement durable des Forêts (PDAF) de la MRC de Papineau;

QUE,

La Municipalité s'engage à participer à la réalisation des travaux.

ADOPTÉE.

5.8 Autorisation de paiement du premier versement CIMA+ Programme PIRRL- volet I

2018-01-18679

Autorisation de paiement du premier versement CIMA+ - Programme PIRRL- volet I

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AOP 2017-12 TP pour des services d'ingénierie pour le chemin Tour du Lac, la rue Principale et le chemin du Lac-Gagnon-Ouest, Programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL), volet 1, années 2017 à 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat a été attribuée à CIMA+ au montant de 65 600,00\$ + taxes applicables (résolution numéro 2017-11-18608) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'ingénierie brut financés à 75% dans le cadre dudit programme ;

ATTENDU QUE des travaux ont été réalisés en date du 31 décembre 2017 ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le versement du premier paiement à la firme CIMA+ au montant de 9225,00\$ + taxes pour les travaux réalisés au 31 décembre 2017, facture numéro 21712417.

ADOPTÉE.

6. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Ouverture d'un poste non syndiqué

2018-01-18680 Ouverture d'un poste non syndiqué
--

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste non syndiqué en appui à la Directrice générale pour les finances;

CONSIDÉRANT QUE la nature et la charge du travail effectué actuellement par la commis-comptable a sensiblement changé au cours des dernières années compte tenu des obligations croissantes exigées au niveau de la comptabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE le poste créé d'adjoint(e) administratif(ve)-finances comporte des responsabilités supplémentaires et que le poste créé doit être non-syndiqué à cause de la proximité du poste avec la direction générale et le Conseil;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent la direction à aller en appel de candidatures à l'interne pour le poste d'adjoint (e) administratif (ve)-finances.

ADOPTÉE.

6.2 Renouvellement des contrats pour le personnel cadre

2018-01-18681 Renouvellement des contrats pour le personnel cadre
--

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Monsieur le maire David Pharand soit autorisé à signer pour et au nom du Conseil, le contrat de travail de madame Claire Dinel, directrice générale pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

QUE,

Monsieur le maire David Pharand et madame la directrice générale Claire Dinel soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil, le contrat de travail de monsieur Daniel René directeur de la gestion du territoire et directeur général adjoint, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE.

6.3 Avis de motion et projet du code d'éthique et de déontologie des élus

Avis de motion et projet du code d'éthique et de déontologie des élus

Monsieur Gaëtan Lalande présente le projet de code d'éthique et de déontologie des élus et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour adoption lors d'une séance subséquente.

6.4 Mandat pour la négociation de la prochaine convention collective

6.4.1 Mandat au représentant de l'UMQ pour négociation de la convention collective

2018-01-18682

Mandat au représentant de l'UMQ pour négociation de la convention collective

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employées et employés de la Municipalité de Duhamel vient à échéance le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une aide professionnelle dans la négociation d'une nouvelle convention collective de 5 ans;

CONSIDÉRANT les nouvelles obligations municipales quant aux délais décrétés par le gouvernement provincial pour arriver à une entente avec les Syndicats;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil mandatent M. Sébastien Archambault de *Carrefour du capital humain* à titre de consultant pour la négociation de la convention collective des cols blancs et bleus, tel que prévu à l'offre de service de l'UMQ du 2 novembre 2017.

ADOPTÉE.

6.4.2 Nomination des représentants municipaux pour négocier la convention collective

2018-01-18683

Nomination des représentants municipaux pour négocier la convention collective

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Madame Claire Diné, directrice générale et monsieur Daniel René, directeur général adjoint soient mandatés à négocier la nouvelle convention collective.

ADOPTÉE.

6.5 Embauche de 2 pompiers pour assurer l'atteinte des objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Papineau et la sécurité nautique à l'été 2018

2018-01-18684 Embauche de 2 pompiers pour assurer l'atteinte des objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Papineau et la sécurité nautique à l'été 2018

CONSIDÉRANT la nécessité de rencontrer les exigences et les objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de continuer ses efforts pour la sécurité nautique sur le territoire à l'été 2018;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le conseil autorise l'embauche de deux pompiers à 4 jours par semaine à raison de 32 heures par semaine du 25 juin au 31 août 2018;

QU'

Un appel de candidatures soit lancé par la direction pour combler ces postes, d'abord à l'interne, puis à l'externe si nécessaire.

ADOPTÉE.

7. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Compte rendu du département

S'il y a lieu, madame Marie-Céline Hébert, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'Hygiène du milieu.

8. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu du département

S'il y a lieu, monsieur Gaëtan Lalande, donne le compte rendu concernant les activités liées au département des Travaux publics.

9. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Compte rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu concernant les activités liées au département des Travaux publics.

9.2 Demande d'aide financière de la MRC de Papineau dans le cadre du programme concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (sumi)

2018-01-18685

Demande d'aide financière de la MRC de Papineau dans le cadre du programme concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (sumi)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en place un programme d'aide financière au bénéfice

DUHAMEL | **SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2018**

des municipalités régionales de comté dédié à la mise en place d'un Service d'urgence en milieu isolé (SUMI) et ce, sous trois volets :

- La mise en place d'un plan local d'intervention d'urgence (PLIU);
- L'achat de matériel servant à l'intervention en milieu isolé;
- La prévention et la sensibilisation des usagers de ce type d'activité (promenade en forêt, en sentier hors route, sur l'eau, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel désire participer à la mise en place d'un Service d'urgence régional en milieu isolé;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil Municipal de Duhamel appuie la demande d'aide financière de la MRC Papineau auprès du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du programme d'aide pour l'organisation des services d'urgence en milieu isolé.

ADOPTÉE.

10. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

10.1 Compte rendu du département

10.2 Non-objection à la vente de terrain au MRN- 108, ch. Iroquois

2018-01-18686 Non-objection à la vente de terrain au MRN- 108, ch. Iroquois
--

ATTENDU QUE la MRC de Papineau analyse la vente d'un terrain appartenant au MRN soit le lot 108, ch. Iroquois, canton Preston;

ATTENDU QU' un citoyen louait ledit terrain jusqu'à aujourd'hui et souhaite se porter acquéreur dudit terrain;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil municipal ne s'objectent pas à la vente du lot 108, ch. Iroquois du canton de Preston ayant pour matricule numéro 0801-22-6448 pour la propriété située au 108, ch. Iroquois avec une bâtisse érigée sur le terrain.

ADOPTÉE.

11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11.1 Compte rendu du département – Activités récréatives

Monsieur Michel Longtin, donne le compte rendu du département – volet activités récréatives.

11.2 Dons aux associations dans le cadre des Fêtes du chevreuil

2018-01-18687 Dons aux associations dans le cadre des Fêtes du chevreuil

ATTENDU l'activité des Fées du Chevreuil qui se tiendra le 27 janvier prochain ;

ATTENDU QUE plusieurs associations participeront à l'événement ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le versement de dons aux associations suivantes :

- 300\$ pour la Fabrique de Duhamel- Karaoke
- 200\$ pour le Club d'âge d'or (Whist militaire et Cribble)
- 100\$ pour le club Quad Petite-Nation
- 100\$ pour les Maraudeurs
- 100\$ pour le Club Skira

ADOPTÉE.

11.3 Pêche en herbe hiver 2019

2018-01-18688 Pêche en herbe 2019
--

CONSIDÉRANT QUE le lac de la Ferme est un lieu privilégié pour la pêche;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'accroître la relève de pêcheurs dans la Municipalité en offrant un programme d'initiation aux jeunes de 9 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QU' une activité de pêche blanche aura lieu dans le cadre de l'activité des Fées du Chevreuil le 26 janvier 2019;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent madame Martine Caron, coordonnatrice en loisir, culture et tourisme à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe » hiver 2019 de la Fondation de la Faune du Québec.

ADOPTÉE.

12. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. VARIA

14.1 Déclaration commune forum des communautés forestières

2018-01-18689 Déclaration commune forum des communautés forestières
--

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est **résolu** à l'unanimité

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE.

14.2 Milieux humides- financement des nouvelles responsabilités

2018-01-18690 Milieux humides- financement des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

- CONSIDÉRANT QU'** aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;
- CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est **résolu** à l'unanimité

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-01-18691 Levée de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

La séance soit et est levée à 21h00.

ADOPTÉE.

David Pharand
Maire

Daniel René
Directeur général adjoint et
directeur de la gestion du territoire